

**Dixième édition des Assises nationales  
des commissaires aux comptes**

**un cap, une vision, une profession renforcée**

# **LIVRE BLANC**

**CONTRIBUER À LA SORTIE DE LA LISTE GRISE : RÔLE DE LA PROFESSION**

**- ÉDITION 2025 -**



**Élaboré par :**  
**Le Groupe de travail « Gouvernance, Conformité et LBC/FT »**  
**– Membres du Conseil National .**



# Sommaire

## AVANT-PROPOS

- |  |    |
|--|----|
| • Message institutionnel du Président de la CNCC                   | 7  |
| • Contexte national : enjeux, urgence et responsabilité collective | 9  |
| • Architecture générale du Livre blanc                             | 10 |

## INTRODUCTION GENERALE

- |  |  |  |
|--|--|--|
| 1. Comprendre la liste grise du GAFI                                   | <ul style="list-style-type: none"><li>Définition, mécanisme d'inscription et de sortie</li><li>Les évaluations mutuelles : principes, méthodologie et seuils</li><li>Les risques macroéconomiques liés au maintien sur la liste</li></ul>            |  |
| 2. Pourquoi la profession d'audit et de comptabilité est stratégique ? | <ul style="list-style-type: none"><li>Rôle des commissaires aux comptes dans l'écosystème financier</li><li>Rôle des experts-comptables et des comptables agréés</li><li>Impact sur la crédibilité des états financiers et la transparence</li></ul> |  |

## PARTIE I – DIAGNOSTIC NATIONAL : CONSTATS & ENJEUX

- |             |   |    |
|-------------|---|----|
| Chapitre 1. | <b>La situation de l'Algérie au regard des recommandations du GAFI</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Analyse des gaps identifiés dans les précédentes évaluations</li><li>Domaines critiques : supervision, transparence des entreprises, sanctions, déclarations de soupçon</li></ul>                    | 12 |
| Chapitre 2. | <b>Les risques majeurs : blanchiment, financement du terrorisme et corruption</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Cartographie nationale des risques (CNR)</li><li>Secteurs vulnérables et facteurs aggravants</li><li>Rôle des professions financières dans la réduction des risques systémiques</li></ul> | 13 |

# Sommaire

## Chapitre 3.

### Défaillances et insuffisances relevées dans la pratique professionnelle

- Manquements observés dans la chaîne de certification
- Insuffisances dans les dispositifs internes LBC/FT des cabinets
- Nécessité d'une montée en compétence
- Témoignages institutionnels (CTRF, DGI, Banque d'Algérie, DGTC)

15

## PARTIE II – RÉFORMER ET FORTIFIER LA PROFESSION

## Chapitre 4.

### Refondre la gouvernance professionnelle

- Unification des trois catégories dans un Ordre national unique
- Harmonisation des statuts, du contrôle qualité et des sanctions
- Rôle du CNCC comme organe de supervision renforcé

17

## Chapitre 5.

### Renforcer la conformité LBC/FT dans les cabinets

- Obligations légales (GAIFI, loi nationale, normes professionnelles)
- Programme LBC/FT complet : vigilance, contrôle interne, évaluation des risques
- Rôle du « Responsable LBC/FT » au sein du cabinet
- Exigences de traçabilité et de documentation

18

## Chapitre 6.

### Élever le niveau de compétence et de formation

- Formation continue obligatoire : architecture, volumes horaires, thématiques
- Modules spécialisés LBC/FT, forensic accounting et investigation
- Certification des compétences et renouvellement périodique

20

## Chapitre 7.

### Moderniser les outils et intégrer le numérique

- Transformation digitale : audit assisté par IA, AML analytics, eKYC
- Sécurisation des données et cybersécurité
- Signature électronique et traçabilité numérique

21

### PARTIE III – ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA SORTIE DE LA LISTE GRISE

<b>Chapitre 8.</b>	<b>Renforcer la supervision des entités assujetties</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nouvelle architecture du contrôle qualité</li><li>• Focalisation sur les dossiers à risque LBC/FT</li><li>• Reporting régulier aux autorités nationales</li></ul>	<b>23</b>
<b>Chapitre 9.</b>	<b>Mettre en oeuvre une vigilance accrue envers les clients à risque</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Typologies de risques (secteurs, bénéficiaires effectifs, opérations sensibles)</li><li>• Exigences de vigilance renforcée</li><li>• Gestion des suspicions et procédures internes de déclaration</li></ul>	<b>24</b>
<b>Chapitre 10.</b>	<b>Améliorer la coopération institutionnelle</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• CNCC – CTRF – Banque d'Algérie – DGTC – Direction Générale des Impôts</li><li>• Partage d'informations et approche fondée sur les risques</li><li>• Renforcement des ponts avec les autorités judiciaires</li></ul>	<b>25</b>
<b>Chapitre 11.</b>	<b>Accroître la transparence, la traçabilité et la qualité de l'information financière</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• États financiers fiables + transparence sur les bénéficiaires effectifs</li><li>• Détection des incohérences, anomalies et risques fiscaux</li><li>• Lutte contre les sociétés écrans et l'économie informelle</li></ul>	<b>27</b>
<b>Chapitre 12.</b>	<b>Trames, outils et procédures normalisées</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Modèles institutionnels de dossiers LBC/FT</li><li>• Grilles d'évaluation des risques</li><li>• Check-lists LCB/FT</li><li>• Procédures internes standardisées à déployer au niveau national</li></ul>	<b>29</b>

### PARTIE IV – ROUTE DE SORTIE : FEUILLE DE ROUTE NATIONALE 2025–2027

#### Chapitre 13.

##### Priorités immédiates (0–6 mois)

- Audits ciblés LBC/FT
- Déploiement national des programmes de vigilance
- Harmonisation normative accélérée

31

#### Chapitre 14.

##### Actions à moyen terme (6–18 mois)

- Généralisation du contrôle qualité
- Certification des compétences LBC/FT pour tous les professionnels
- Digitalisation des processus

32

#### Chapitre 15.

##### Vision à long terme (18–36 mois)

- Culture nationale de conformité et d'intégrité
- Intégration systémique de la profession dans les mécanismes de supervision
- Renforcement durable de la gouvernance économique

34

### PARTIE V – ANNEXES STRATÉGIQUES

1. Liste des recommandations du GAFI pertinentes pour la profession
2. Fiches pratiques des obligations LBC/FT pour les cabinets
3. Cartographie simplifiée des risques LCB/FT
4. Typologies de blanchiment et signaux d'alerte (red flags)
5. Modèle de rapport interne de vigilance
6. Organigramme du dispositif LBC/FT d'un cabinet
7. Proposition d'intégration numérique des outils AML
8. Plan national de communication et sensibilisation

36

### CONCLUSION GENERALE.

## AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

L'élaboration du présent Livre blanc : « Contribuer à la sortie de la liste grise : rôle de la profession » constitue une étape déterminante dans le renforcement de la gouvernance financière nationale. À travers ce document stratégique, la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes affirme, avec responsabilité et engagement, sa pleine contribution à l'effort national visant à assurer le retrait définitif de l'Algérie de la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI).

Notre pays traverse une séquence décisive. Les réformes engagées par les pouvoirs publics traduisent une volonté claire : consolider la transparence, renforcer la conformité, et restaurer la confiance des partenaires économiques internationaux. Dans cette dynamique, la profession d'audit et de comptabilité occupe une place centrale. Elle constitue non seulement un maillon essentiel de la chaîne de fiabilité de l'information financière, mais également un acteur stratégique de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Ce Livre blanc n'est pas un simple rapport. Il est un acte d'engagement collectif, construit à partir des réalités du terrain, de l'expertise des professionnels et des exigences internationales. Il formule un constat lucide, propose des solutions opérationnelles et trace une feuille de route ambitieuse mais réaliste, fondée sur trois piliers :

- La réforme de la gouvernance professionnelle,
- Le renforcement de la conformité LBC/FT au sein des cabinets,
- La coopération institutionnelle et la contribution proactive de la profession aux mécanismes nationaux de vigilance et de supervision.

Je tiens à souligner l'implication remarquable des professionnelles et professionnels de la Chambre, experts, commissaires aux comptes, universitaires et partenaires institutionnels, qui ont uni leurs efforts pour produire un document à la hauteur des enjeux. Leur expertise, leur sens du devoir et leur rigueur constituent la meilleure garantie de crédibilité de cette initiative.

À travers ce Livre blanc, la profession réaffirme son devoir de probité, sa fidélité aux standards internationaux et sa volonté résolue d'être un partenaire fiable de l'État dans tous les chantiers de réforme engagés. La sortie de la liste grise ne relève ni d'un acte administratif, ni d'une simple conformité technique ; elle résulte d'un mouvement national fondé sur la vigilance, l'intégrité et la mobilisation de toutes les forces vives du pays.

J'exprime enfin ma profonde reconnaissance aux autorités publiques pour la confiance accordée à la CNCC, ainsi qu'aux institutions partenaires – CTRF, DGTC, Banque

## AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

d'Algérie, Direction Générale des Impôts, CNC – dont la coopération demeure essentielle pour renforcer l'efficacité de notre dispositif.

Puissent ces travaux contribuer, avec force et clarté, à consolider la crédibilité de notre système financier, à protéger notre économie, et à inscrire durablement l'Algérie dans les standards internationaux de gouvernance et de conformité.

**Mohamed YAHIAOUI**  
**Président du Conseil National**  
**Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes.**

# SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

Livre blanc : « **Contribuer à la sortie de la liste grise : rôle de la profession** ».

## 1. Contexte national et enjeux stratégiques

L'inscription de l'Algérie sur la liste grise du GAFI constitue un défi majeur pour la souveraineté économique et financière du pays.

Si la législation nationale est globalement conforme aux standards internationaux, des insuffisances subsistent dans l'effectivité, la supervision et la coordination des mécanismes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

La profession d'audit et de comptabilité, au cœur des flux financiers, de la gouvernance d'entreprise et de la transparence économique, représente un acteur stratégique dans cet effort national.

Ce Livre blanc formalise la contribution de la profession à la sortie durable de la liste grise, en identifiant les priorités, en évaluant les risques et en proposant une feuille de route structurée, ambitieuse et réaliste.

## 2. Diagnostic national : constats essentiels

Le diagnostic réalisé met en évidence cinq constats majeurs :

1. Fragmentation de la gouvernance professionnelle : multiplicité d'organes, absence de coordination et hétérogénéité des pratiques.
2. Insuffisances dans les dispositifs internes LBC/FT des cabinets : absence ou faiblesse de la cartographie des risques, procédures non documentées, formation inégale.
3. Déficits dans la supervision : contrôle qualité encore insuffisamment systématique, sanctions peu dissuasives, reporting limité.
4. Faiblesses dans la transparence : identification des bénéficiaires effectifs, traçabilité financière, incohérences documentaires.
5. Coopération institutionnelle perfectible : coordination à renforcer entre CNCC, CTRF, DGTC, DGI, Banque d'Algérie et instances judiciaires.

Ces constats sont partagés par les évaluations internationales : le défi n'est pas juridique, mais opérationnel et organisationnel.

## SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

### 3. Trois axes structurants pour renforcer la profession

Le Livre blanc formule un programme complet articulé autour de trois axes stratégiques :

#### Axe 1 – Refonder la gouvernance professionnelle

- Création d'un Ordre National unifié regroupant experts-comptables, commissaires aux comptes et comptables agréés.
- Mise en place d'un système modernisé de contrôle qualité, fondé sur les risques et aligné sur les pratiques internationales.
- Harmonisation du cadre déontologique et renforcement des exigences d'indépendance.
- Développement d'une gouvernance régionale pour assurer un suivi de proximité.

#### Axe 2 – Renforcer la conformité LBC/FT dans les cabinets

- Mise en place d'un programme interne complet : vigilance, procédures standardisées, documentation obligatoire, contrôle interne.
- Désignation d'un Responsable LBC/FT certifié, chargé de la supervision interne.
- Adoption de trames standardisées : dossiers LBC/FT, fiches KYC, checklists de vigilance renforcée, registres des anomalies.
- Intégration des outils numériques : e-KYC, scoring des risques, surveillance automatisée.

#### Axe 3 – Améliorer la coopération institutionnelle et la transparence

- Création de comités permanents CNCC–CTRF–DGTC–Banque d'Algérie.
- Partage régulier de statistiques et retours d'expérience.
- Vérification systématique des bénéficiaires effectifs.
- Amélioration de la qualité de l'information financière via le renforcement du contrôle interne et du contrôle externe.

### 4. Feuille de route nationale 2025–2027

La feuille de route est structurée en trois phases successives :

#### Phase 1 (0–6 mois) – Urgence et mise en conformité

- Désignation des Responsables LBC/FT.
- Mise en place des dossiers LBC/FT normalisés.
- Audits ciblés des cabinets à risque.
- Publication du référentiel national de conformité et des checklists professionnelles.
- Lancement du programme de formation prioritaire.

## SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

### Phase 2 (6–18 mois) – Structuration et montée en puissance

- Certification des compétences des professionnels.
- Digitalisation progressive des dossiers et processus.
- Généralisation du contrôle qualité.
- Extension de la coopération institutionnelle.
- Renforcement du cadre déontologique.

### Phase 3 (18–36 mois) – Consolidation et excellence

- Intégration complète des normes LBC/FT dans les missions.
- Transformation numérique durable des cabinets.
- Supervision harmonisée et comparable aux standards internationaux.
- Culture professionnelle ancrée dans la conformité et l'éthique.

### 5. Impact attendu : une profession transformée, un pays renforcé

La mise en oeuvre des mesures proposées permettra :

- D'améliorer la fiabilité de l'information financière,
- De renforcer la transparence des opérations,
- De réduire significativement les risques de blanchiment et de financement du terrorisme,
- D'assurer une supervision moderne, crédible et efficace,
- De restaurer la confiance des partenaires internationaux,
- De soutenir la sortie rapide et durable de la liste grise,
- Et de positionner la profession comme pilier de la gouvernance économique nationale.

### 6. Conclusion de la Synthèse exécutive.

La sortie de la liste grise n'est pas seulement un objectif réglementaire : c'est un enjeu de souveraineté et de crédibilité.

À travers ce Livre blanc, la profession d'audit et de comptabilité prend sa pleine part dans cet effort national, en proposant un cadre cohérent, modernisé et fondé sur les meilleures pratiques internationales.

L'engagement collectif, la coordination institutionnelle et la mobilisation des professionnels permettront de bâtir un système robuste, transparent et conforme aux attentes du GAFI.

**La profession est prête.**

**L'Algérie est engagée.**

**La sortie de la liste grise est désormais à portée de main.**

### Chapitre 1. La situation de l'Algérie au regard des recommandations du GAFI

#### 1.1. Comprendre les mécanismes d'évaluation du GAFI

Le Groupe d'Action Financière (GAFI) évalue les pays à travers un processus rigoureux fondé sur deux piliers :

1. La conformité technique, c'est-à-dire l'existence de lois et règlements alignés sur les 40 Recommandations ;
2. L'efficacité opérationnelle, appréciée à travers 11 résultats immédiats mesurant la capacité réelle du pays à prévenir, détecter et sanctionner le blanchiment et le financement du terrorisme.

L'inscription sur la liste grise intervient lorsque l'évaluation identifie des insuffisances significatives dans ces deux dimensions. Il ne s'agit donc pas d'un jugement ponctuel, mais d'un diagnostic structurel sur la maturité du système de conformité national.

#### 1.2. Les insuffisances relevées dans les évaluations récentes

Les analyses internationales ont mis en évidence plusieurs domaines nécessitant un renforcement substantiel :

- Supervision des professions non financières encore insuffisante, notamment pour les professions comptables et d'audit.
- Déficits dans la transparence des bénéficiaires effectifs, particulièrement dans les sociétés à actionnariat complexe.
- Faible utilisation des déclarations de soupçon, en dépit d'une législation alignée sur les standards.
- Insuffisances dans la traçabilité de certaines opérations, notamment celles impliquant du cash ou des secteurs vulnérables.
- Sanctions disciplinaires et administratives parfois non proportionnées ou insuffisamment appliquées, limitant l'effet dissuasif.

Ces constats, bien qu'ils ne soient pas propres à l'Algérie, exigent un renforcement coordonné des dispositifs institutionnels et professionnels.

#### 1.3. Positionnement régional et international

Plusieurs pays de la région MENA ont engagé des réformes profondes pour répondre aux exigences du GAFI : digitalisation des registres, renforcement des autorités de supervision, sanctions accrues, professionnalisation des acteurs.

Dans ce contexte, l'Algérie se situe aujourd'hui dans une phase d'accélération stratégique, avec une volonté politique forte de se conformer aux standards internationaux.

La profession d'audit et de comptabilité constitue un levier majeur dans cette dynamique, car elle intervient au cœur des flux financiers, des contrôles internes et de la détection des risques.

### 1.4. Enjeux pour la stabilité et la crédibilité du pays

La présence sur la liste grise entraîne :

- Une perception de risque accru auprès des investisseurs étrangers ;
- Des délais et surcoûts dans les opérations bancaires internationales ;
- Une vigilance renforcée sur les transactions transfrontalières ;
- Un impact direct sur la notation financière et les flux d'investissements.

Le retrait de la liste grise n'est donc pas uniquement une obligation de conformité ; c'est un enjeu économique, politique et diplomatique majeur.

## Chapitre 2. Les risques majeurs : blanchiment, financement du terrorisme et corruption

### 2.1. Cartographie nationale des risques

La Cartographie Nationale des Risques (CNR), élaborée en coordination avec les institutions publiques et les organismes de supervision, identifie plusieurs secteurs à risque élevé :

- Les secteurs manipulant de fortes quantités de liquidités,
- Les sociétés impliquées dans le commerce extérieur,
- Les entreprises utilisant des structures juridiques complexes,
- Les professions non financières insuffisamment encadrées,
- Et les activités informelles.

L'objectif central est de permettre une allocation rationnelle des ressources de vigilance.

### 2.2. Risques liés au blanchiment de capitaux

Les typologies observées dans la région montrent une prédominance de :

- Facturations fictives ou gonflées,
- Usage abusif des comptes courants d'associés,
- Mouvements transfrontaliers sous-évalués,
- Sociétés écrans créées pour dissimuler des bénéficiaires effectifs,

Opérations de compensation informelles, notamment dans les activités d'import-export.

Les commissaires aux comptes sont souvent les premiers à détecter ces anomalies à travers l'analyse des flux, la revue des transactions inhabituelles et la compréhension des structures de gouvernance.

### 2.3. Risques liés au financement du terrorisme

Le financement du terrorisme ne repose pas principalement sur de grands volumes financiers, mais sur :

- Des circuits opaques,
- Des associations fictives,
- Des transferts informels,
- Ou l'utilisation de comptes personnels.

La vigilance accrue des professionnels est donc essentielle pour repérer des signaux faibles : absence de justification économique, bénéficiaires inhabituels, incohérences documentaires.

### 2.4. Risques liés à la corruption

La corruption s'insère souvent dans :

- Les marchés publics,
- Les sociétés disposant de monopoles locaux,
- Les entreprises familiales mal contrôlées,
- Et les circuits de financement politique.

La profession comptable joue ici un rôle déterminant en renforçant la culture de contrôle interne, la traçabilité des engagements, et la fiabilité de l'information financière.

### 2.5. Vulnérabilités structurelles

Les risques systémiques identifiés incluent :

- La persistance de l'économie informelle,
- La complexité administrative génératrice d'opportunités de contournement,
- L'insuffisante digitalisation,
- La sous-déclaration fiscale,

Et la faible culture de conformité dans certaines entreprises.

La sortie de la liste grise implique donc un renforcement simultané : institutionnel, professionnel, technologique et culturel.

### Chapitre 3. Défaillances et insuffisances relevées dans la pratique professionnelle

#### 3.1. Manquements observés dans la chaîne de certification

Les audits réalisés sur les pratiques professionnelles ont révélé plusieurs lacunes :

- Documentation de travail insuffisante ;
- Absence de traçabilité dans l'évaluation des risques ;
- Revue superficielle des opérations sensibles ;
- Vigilance LBC/FT non intégrée dans la planification d'audit ;
- Manque d'alignement sur les normes internationales (ISA/NAA).

Ces insuffisances ne sont pas généralisées, mais elles affectent la crédibilité globale de la profession.

#### 3.2. Faiblesses dans les dispositifs internes LBC/FT des cabinets

De nombreux cabinets ne disposent pas encore :

- D'un responsable LBC/FT clairement désigné,
- D'une cartographie des risques propre au cabinet,
- De procédures écrites normalisées,
- De formations régulières,
- D'un système de surveillance interne systématique.

Ces éléments constituent pourtant des obligations essentielles dans tout système de conformité moderne.

#### 3.3. Déficit de formation spécialisée

La profession souffre d'un déficit historique de formation avancée dans :

- L'analyse des risques LCB/FT,
- La détection des schémas de fraude,
- Les outils numériques de surveillance,
- La conduite d'investigations financières.

La mise en place d'un programme national de formation structurée est désormais indispensable.

#### 3.4. Nécessité d'une culture de conformité

Les enquêtes menées montrent que la conformité est encore perçue comme une obligation administrative, plutôt qu'un mécanisme de protection :

- Protection du cabinet,
- Protection du client,
- Protection de la réputation nationale.

Le passage à une culture proactive exige un travail de fond : sensibilisation, formation, accompagnement, sanctions cohérentes.

### **3.5. Écarts entre exigences internationales et pratiques nationales**

Le GAFI ne sanctionne pas seulement l'absence de lois : il évalue la capacité réelle d'un pays à faire respecter ces lois.

C'est dans cette logique que le rôle de la profession devient déterminant : un système de supervision performant appuyé sur des professionnels compétents constitue un pilier majeur de la conformité nationale.

### Chapitre 4. Refondre la gouvernance professionnelle

#### 4.1. Les limites du dispositif actuel

Le paysage professionnel actuel est structuré autour de trois catégories – experts-comptables, commissaires aux comptes, comptables agréés – régies par des statuts distincts et des organes séparés. Cette fragmentation engendre :

- Une hétérogénéité des pratiques,
- Une faible harmonisation des mécanismes disciplinaires,
- Une absence de vision unifiée,
- Et une difficulté à porter une position nationale cohérente face aux institutions internationales.

L'éparpillement des dispositifs de contrôle qualité limite également l'efficacité globale de la supervision.

#### 4.2. La nécessité d'un Ordre National unifié

La refonte de la gouvernance professionnelle passe par la création d'un Ordre National Unique, regroupant les trois catégories au sein d'un cadre institutionnel commun. Ce modèle – déjà adopté dans plusieurs juridictions comparables – présente plusieurs avantages stratégiques :

- Cohérence dans la formation, la déontologie et la discipline ;
- Centralisation de la supervision et du contrôle qualité ;
- Force de représentation auprès des pouvoirs publics et des organismes internationaux ;
- Renforcement de la qualité globale des prestations.

Un Ordre unique permet également de renforcer la crédibilité de la profession dans son dialogue avec les autorités (CTRF, Banque d'Algérie, DGTC, DGI).

#### 4.3. Redéfinir le rôle des Conseils nationaux et régionaux

La réforme doit s'accompagner d'une nouvelle architecture interne :

- Un Conseil National doté de prérogatives de supervision, de normalisation, de discipline et de pilotage stratégique ;
- Des Conseils Régionaux assurant l'accompagnement de proximité, le suivi de l'activité professionnelle et la gestion des opérations courantes.

Cette articulation ancre la profession dans une logique de gouvernance moderne : centralisation stratégique + décentralisation opérationnelle.

### 4.4. Un système de contrôle qualité réformé

L'un des fondements de la sortie de la liste grise repose sur la capacité de la profession à démontrer un dispositif robuste de supervision interne. Le nouveau système doit intégrer :

- Évaluations périodiques obligatoires,
- Équipes d'inspection professionnelles indépendantes,
- Barèmes de sanctions graduées (pédagogiques, disciplinaires),
- Suivi institutionnel du respect des obligations LBC/FT.

Un contrôle qualité crédible constitue un signal fort au GAFI et un élément essentiel pour attirer la confiance des investisseurs.

### 4.5. Moderniser les règles déontologiques

La mise à niveau des règles professionnelles doit :

- Intégrer les enjeux modernes (cybersécurité, conflits d'intérêts numériques, IA, chaînes de données),
- Harmoniser les obligations pour toutes les catégories professionnelles,
- Renforcer les exigences d'indépendance, de transparence et de reporting interne.

Une profession moderne est avant tout une profession éthique, disciplinée, et disposant d'outils de gouvernance adaptés aux risques contemporains.

## Chapitre 5. Renforcer la conformité LBC/FT dans les cabinets

### 5.1. LBC/FT : une obligation stratégique pour la profession

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme constitue un axe central du dispositif de sortie de la liste grise. Les cabinets – en tant qu'entités assujetties – jouent un rôle direct dans :

- L'identification des risques,
- La détection des anomalies,
- Et la déclaration des opérations suspectes.

Le niveau de vigilance de la profession conditionne l'efficacité globale du système national.

### 5.2. Mettre en place un programme LBC/FT complet

Chaque cabinet doit disposer d'un programme interne conforme, articulé autour de cinq piliers :

1. **Évaluation des risques** : cartographie propre au cabinet, à ses clients et à ses missions.

2. **Procédures écrites** : onboarding, vigilance renforcée, surveillance continue, actualisation des informations KYC.
3. **Contrôle interne** : vérifications périodiques, audit interne de conformité, remontées d'alerte.
4. **Formation continue** : sessions obligatoires, modules thématiques, cas pratiques, typologies de risque.
5. **Documentation et traçabilité** : conservation des informations, dossiers LBC/FT normalisés, archivage sécurisé.

### 5.3. Désigner un Responsable LBC/FT

Le Responsable LBC/FT est un acteur clé. Il doit :

- Superviser la mise en oeuvre du programme interne,
- Assurer la conformité des processus,
- Organiser la formation du personnel,
- Statuer sur les cas nécessitant une déclaration de soupçon,
- Faire le lien avec les autorités nationales (CTRF).

La profession doit promouvoir une certification nationale du Responsable LBC/FT pour garantir un niveau homogène de compétence.

### 5.4. Outils et technologies de conformité

La digitalisation permet d'améliorer l'efficacité du dispositif :

- Systèmes d'identification électronique (eKYC),
- Outils de scoring et de classification des risques,
- Logiciels de détection des transactions inhabituelles,
- Registres numériques des bénéficiaires effectifs,
- Plateformes sécurisées d'archivage et de reporting.

L'intégration des nouveaux outils numériques constitue un levier essentiel pour éléver le niveau de conformité des cabinets.

### 5.5. Harmonisation des obligations nationales et internationales

Les cabinets doivent aligner leurs procédures sur :

- Les Recommandations du GAFI,
- Les normes internationales d'audit,
- La loi nationale LBC/FT,
- Les bonnes pratiques internationales.

Cette harmonisation renforce la crédibilité de la profession auprès des autorités et des partenaires étrangers.

### Chapitre 6. Élever le niveau de compétence et de formation

#### 6.1. La formation comme pilier de la réforme

La profession fait face à une double exigence :

- Intégrer les standards internationaux les plus récents,
- Développer des compétences adaptées à un environnement en mutation (numérisation, IA, cybercriminalité, LBC/FT).

La formation n'est donc plus un outil d'amélioration continue : elle devient une condition d'accès et de maintien dans la profession.

#### 6.2. Instauration d'une formation continue obligatoire

Le Livre blanc propose :

- Un volume annuel minimum d'heures obligatoires ;
- Une répartition thématique (technique, déontologie, LBC/FT, numérique) ;
- Une traçabilité via une plateforme nationale ;
- Une certification annuelle ou bisannuelle.

Ce dispositif renforce l'homogénéité du niveau de compétence et améliore la qualité globale des missions.

#### 6.3. Réforme de la formation initiale

Il est proposé de moderniser :

- Le stage professionnel,
- L'examen national d'expert-comptable,
- Les modules techniques dispensés par les universités,
- Les conditions d'accès à la catégorie des commissaires aux comptes.

L'objectif est de créer une filière cohérente, exigeante, alignée sur les pratiques internationales.

#### 6.4. Spécialisation et montée en compétence dans les domaines sensibles

Les professionnels doivent développer des compétences pointues dans :

- L'analyse des risques LCB/FT,
- Le forensic accounting,
- La détection des fraudes,
- Les audits sectoriels à risque,
- Les investigations financières,
- La cybersécurité.

## PARTIE II – RÉFORMER ET FORTIFIER LA PROFESSION

Le Livre blanc recommande la création de certifications nationales spécialisées, délivrées par la CNCC ou en partenariat avec des organismes internationaux.

### 6.5. Collaboration avec les institutions académiques et internationales

La qualité de la formation repose également sur :

- Des partenariats avec les universités,
- Des programmes conjoints avec la Banque d'Algérie, la CTRF, la DGTC et le CNC,
- La mobilisation de formateurs internationaux.

Cette ouverture contribuera à positionner la profession algérienne dans une dynamique d'excellence et de reconnaissance internationale.

## Chapitre 7. Moderniser les outils et intégrer le numérique

### 7.1. Le numérique au cœur de la transformation de la profession

La digitalisation n'est plus une option : elle constitue aujourd'hui un prérequis incontournable pour garantir la qualité, la sécurité et la conformité des missions. La profession doit intégrer des outils modernes qui permettent :

- L'automatisation des tâches répétitives,
- La sécurisation des données,
- La détection des anomalies,
- L'analyse prédictive des risques,
- La traçabilité numérique des procédures.

L'environnement professionnel mondial évolue rapidement : cybercriminalité, intelligence artificielle, registres numériques, reporting en temps réel... L'Algérie doit s'y inscrire pleinement.

### 7.2. Digitalisation de l'audit et des missions comptables

Plusieurs outils doivent être intégrés progressivement dans les cabinets :

- Audit assisté par IA : revue automatisée de documents, détection d'anomalies et croisement intelligent d'informations.
- Analyse de données (data analytics) : extraction massive de données, identification de modèles atypiques, contrôle exhaustif plutôt que par échantillonnage.
- Plateformes collaboratives sécurisées : échange de documents, signatures électroniques, contrôle des versions.
- Logiciels de comptabilité et de révision intégrés : cohérence, traçabilité et automatisation des contrôles.

Ces technologies renforcent l'efficacité des missions et la capacité de détection des risques de fraude ou de blanchiment.

## PARTIE II – RÉFORMER ET FORTIFIER LA PROFESSION

### 7.3. e-KYC et registres numériques des bénéficiaires effectifs

La mise en place de systèmes d'identification électronique constitue un pas majeur vers la conformité :

- Vérification numérique de l'identité des dirigeants, actionnaires et bénéficiaires effectifs,
- Accès centralisé aux informations légales et financières,
- Mise à jour automatique en cas de changement de structure juridico-financière.

Ces outils contribuent directement à l'objectif de sortie de la liste grise en améliorant la transparence et la fiabilité des informations.

### 7.4. Sécurisation des données et cybersécurité

Les cabinets manipulent des informations sensibles : bilans, flux bancaires, registres internes, identités, documents juridiques. Les risques de cyberattaques augmentent et imposent :

- Des protocoles stricts de sécurité,
- Le chiffrement des données,
- Des sauvegardes automatisées,
- Des audits périodiques de cybersécurité,
- La formation du personnel aux risques numériques.

La résilience numérique devient un critère central du contrôle qualité.

### 7.5. Contribution du numérique à la conformité LBC/FT

La digitalisation optimise la lutte contre le blanchiment :

- Surveillance automatisée et continue des transactions,
- Scoring intelligent du risque client,
- Détection précoce des incohérences,
- Alertes automatisées en cas d'opérations inhabituelles,
- Archivage numérique obligatoire des dossiers LBC/FT.

L'intégration du numérique confère à la profession une capacité accrue de vigilance, rapidité et précision, indispensable pour répondre aux exigences du GAFl.

### Chapitre 8. Renforcer la supervision des entités assujetties

#### 8.1. Un pilier majeur pour la sortie de la liste grise

Le GAFI évalue la capacité réelle d'un pays à superviser ses professions assujetties.

Pour la profession comptable et d'audit, cela implique :

- Une surveillance régulière,
- Un contrôle qualité crédible,
- Des sanctions proportionnées et dissuasives,
- Un reporting fiable et vérifiable.

La supervision est donc l'un des leviers les plus déterminants pour le retrait de la liste grise.

#### 8.2. Un nouveau modèle de supervision fondé sur les risques

La supervision doit adopter une approche structurée sur la base de trois critères :

1. Risques inhérents au cabinet : taille, portefeuille clients, structure interne.
2. Risques liés aux secteurs d'activité des clients : commerce extérieur, BTP, hydrocarbures, ONG, cash intensif.
3. Historique du cabinet : contrôles antérieurs, sanctions, documentation.

Cette approche « risk based » permet de concentrer les ressources sur les dossiers les plus sensibles et d'améliorer l'efficacité du dispositif national.

#### 8.3. Renforcement des inspections professionnelles

Le Livre blanc propose :

- Des équipes d'inspecteurs professionnels formées et indépendantes,
- Des inspections annoncées et inopinées,
- Des rapports structurés avec recommandations obligatoires,
- Une procédure de suivi des corrections demandées au cabinet.

La supervision doit devenir un outil de pédagogie, d'assainissement et de discipline.

#### 8.4. Sanctions disciplinaires modernisées

Pour être crédible, le dispositif doit s'appuyer sur un régime cohérent :

- Sanctions légères : avertissements, obligations de formation, remédiations,
- Sanctions intermédiaires : suspension partielle de certaines missions,
- Sanctions lourdes : suspension d'exercice, radiation, sanctions financières.

La proportionnalité et l'exemplarité des sanctions constituent des éléments analysés par le GAFI.

## PARTIE II – RÉFORMER ET FORTIFIER LA PROFESSION

### 8.5. Reporting institutionnel renforcé

La profession doit instituer :

- Un reporting annuel consolidé du contrôle qualité,
- Une transmission régulière aux autorités nationales,
- Une coordination avec la CTRF et la DGTC pour les dossiers LBC/FT.

Cette transparence témoigne d'un système professionnel mûr, autonome et fiable.

## Chapitre 9. Mettre en oeuvre une vigilance accrue envers les clients à risque

### 9.1. Comprendre le risque client

Le risque n'est pas uniforme : certains clients présentent des vulnérabilités spécifiques (secteur, gouvernance, structure de propriété, exposition internationale). La profession doit disposer de mécanismes objectifs permettant de classifier les clients en :

- Faible risque,
- Risque moyen,
- Risque élevé.

Cette classification conditionne le niveau de vigilance et les procédures à appliquer.

### 9.2. Typologies de clients à risque élevé

Le Livre blanc identifie plusieurs catégories sensibles :

- Sociétés opérant dans des secteurs à forte circulation de cash,
- Entreprises impliquées dans le commerce transfrontalier,
- Structures familiales opaques,
- Sociétés écrans ou holdings complexes,
- Clients avec bénéficiaires effectifs difficiles à identifier,
- Associations ou fondations recevant des fonds étrangers.

Une vigilance renforcée doit systématiquement être appliquée à ces catégories.

### 9.3. Vigilance renforcée

Les cabinets doivent appliquer :

- Des procédures d'identification étendues (KYC approfondi),
- Une analyse documentaire détaillée,
- Une revue critique de la cohérence des flux financiers
- Une surveillance continue (continuing due diligence),
- Des procédures d'actualisation périodique des informations.

Cette vigilance accrue permet de détecter rapidement les signaux faibles.

## PARTIE II – RÉFORMER ET FORTIFIER LA PROFESSION

### 9.4. Détection des anomalies et signaux d'alerte

Les signaux d'alerte incluent :

- Transactions sans justification économique,
- Incohérences entre flux financiers et objet social,
- Opérations internationales inhabituelles,
- Paiement de dettes personnelles par l'entreprise,
- Transferts entre parties liées sans traçabilité,
- Utilisation injustifiée de comptes courants d'associés.

La profession doit adopter une approche systématique regroupée dans des check-lists nationales obligatoires.

### 9.5. Gestion des suspicions

Lorsqu'un doute sérieux apparaît, le professionnel doit :

1. Analyser la situation et demander des clarifications ;
2. Documenter toutes les étapes ;
3. Consulter le Responsable LBC/FT du cabinet ;
4. Déterminer s'il existe une obligation de signalement à la CTRF ;
5. S'abstenir d'informer le client (« principe d'interdiction de tipping-off »).

Une gestion rigoureuse des suspicions renforce la crédibilité nationale auprès du GAFI.

## Chapitre 10. Améliorer la coopération institutionnelle

### 10.1. La coopération institutionnelle : un pilier du système national LBC/FT

La sortie de la liste grise ne peut être obtenue que par une action coordonnée de l'ensemble des acteurs concernés : autorités publiques, institutions de supervision, professions assujetties et organismes de lutte contre le blanchiment. Le GAFI insiste particulièrement sur la capacité du pays à démontrer :

- Une coopération interinstitutionnelle active,
- Un partage d'informations fiables,
- Une cohérence des décisions entre autorités administratives, judiciaires et professionnelles.

La profession comptable et d'audit, par son positionnement transversal, se situe au cœur de ce dispositif.

### 10.2. Relation CNCC – CTRF : renforcer le flux d'information

Une coopération structurée entre la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes et la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) est indispensable pour :

## PARTIE II – RÉFORMER ET FORTIFIER LA PROFESSION

- Mieux orienter les déclarations de soupçon,
- Identifier les secteurs et typologies émergentes de risque,
- Développer des typologies nationales adaptées au contexte algérien,
- Former les professionnels aux schémas les plus récents utilisés pour dissimuler les flux illicites.

Le Livre blanc propose d'instituer un Comité Permanent CNCC–CTRF, avec réunions trimestrielles, partage de statistiques et échanges d'alertes.

### 10.3. Coopération avec la Banque d'Algérie

La Banque d'Algérie joue un rôle clé dans :

- La supervision des flux bancaires,
- La transparence des opérations internationales,
- La lutte contre les transactions suspectes.

Une collaboration renforcée permettra à la profession de mieux comprendre :

- Les signaux faibles bancaires,
- Les schémas de contournement identifiés par les institutions financières,
- Les risques émergents liés aux paiements numériques.

### 10.4. Coordination avec la DGTC et les autorités de tutelle

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTC) est un interlocuteur essentiel. Le Livre blanc recommande :

- Des échanges formalisés trimestriels,
- Un reporting consolidé sur le contrôle qualité,
- Une communication régulière des chiffres LBC/FT professionnels,
- Une participation conjointe aux évaluations internationales.

Cette coordination permettra de présenter un front institutionnel unifié lors des évaluations.

### 10.5. Articulation avec les instances judiciaires et fiscales

Les dossiers LBC/FT et de fraude nécessitent une meilleure synchronisation avec :

- Les pôles spécialisés de la Justice,
- Les inspecteurs des impôts,
- Les brigades de recherche économique.

Une coopération efficace permettra :

- D'accélérer les enquêtes,
- D'améliorer la qualité des dossiers transmis,
- D'assurer un suivi judiciaire cohérent.

## PARTIE II – RÉFORMER ET FORTIFIER LA PROFESSION

### 10.6. Harmonisation des positions au niveau national

La profession se propose d'instituer un Forum National de Coopération LBC/FT, réunissant :

- **CNCC**
- **CTRF**
- **BA**
- **DGTC**
- **DGI**
- **CNC**
- **Représentants judiciaires**

Ce forum deviendra l'organe technique de coordination, afin d'assurer l'harmonisation nationale des stratégies LCB/FT.

### Chapitre 11. Accroître la transparence, la traçabilité et la qualité de l'information financière

#### 11.1. Transparence financière : une exigence internationale

La transparence constitue l'un des axes fondamentaux du dispositif GAFI, qui accorde une attention particulière à :

- La fiabilité des états financiers,
- La cohérence des flux,
- La traçabilité des opérations,
- L'identification des bénéficiaires effectifs.

Le rôle de la profession est déterminant pour garantir une information financière fiable, certifiée et transparente.

#### 11.2. Transparence des bénéficiaires effectifs

De nombreuses opérations illicites reposent sur des structures opaques. Le Livre blanc recommande :

- L'usage systématique des registres des bénéficiaires effectifs,
- La vérification approfondie des chaînes de propriété,
- La traçabilité des restructurations juridiques,
- L'identification des actionnaires véritables au-delà des prête-noms.

Cette transparence est un indicateur clé du GAFI.

#### 11.3. Traçabilité des flux financiers

La profession doit contribuer à renforcer la traçabilité en examinant :

- Les mouvements bancaires inhabituellement élevés

## PARTIE II – RÉFORMER ET FORTIFIER LA PROFESSION

- Les transferts internationaux incohérents,
- Les opérations en cash non justifiées,
- Les financements atypiques via comptes courants d'associés,
- Les transactions entre parties liées.

Les commissaires aux comptes disposent d'une position privilégiée pour documenter, analyser et relever ces incohérences.

### 11.4. Qualité de l'information et cohérence comptable

Les anomalies fréquentes identifiées incluent :

- États financiers incomplets,
- Incohérences entre balances et états certifiés,
- Absences de rapprochement bancaire,
- Écart entre flux économiques et flux financiers,
- Provisions non justifiées.

L'amélioration de la qualité passe par :

- Le renforcement du contrôle interne,
- La montée en compétence des professionnels,
- Des outils numériques de révision financière.

### 11.5. Lutte contre l'économie informelle

La transparence financière contribue également à réduire l'économie informelle, qui représente une vulnérabilité majeure. Le Livre blanc recommande :

- Des procédures renforcées pour les secteurs informels,
- La documentation obligatoire de toutes les opérations importantes,
- Une vigilance accrue sur les circuits de compensation non déclarés.

### 11.6. La profession comme garante de la confiance

La qualité de l'information financière est un indicateur direct de la crédibilité d'un pays auprès des partenaires internationaux. En renforçant transparence et traçabilité, la profession contribue :

- À restaurer la confiance des investisseurs étrangers,
- À consolider la réputation du système financier national,
- À soutenir la sortie rapide de la liste grise.

### Chapitre 12. Trames, outils et procédures normalisées

#### 12.1. L'importance de la normalisation

Pour garantir une conformité homogène à l'échelle nationale, la profession doit mettre à disposition des outils standardisés. La normalisation permet :

- Une application uniforme des exigences LBC/FT,
- Une meilleure supervision par les autorités,
- Une traçabilité parfaite,
- Un renforcement de la sécurité juridique des professionnels.

#### 12.2. Modèles de dossiers LBC/FT

Le Livre blanc propose la création de :

- Un dossier LBC/FT standard,
- Une fiche KYC normalisée,
- Une checklist de vigilance renforcée,
- Un rapport annuel de conformité,
- Un registre des anomalies et suspicitions,
- Un modèle de déclaration interne.

Ces outils permettront aux cabinets – petits, moyens et grands – d'adopter un socle technique commun.

#### 12.3. Grilles d'évaluation des risques

Les grilles doivent inclure :

- Une évaluation du risque client (faible/moyen/elevé),
- Une évaluation sectorielle,
- Une évaluation géographique (risque pays),
- Des critères liés à la structure juridique,
- L'historique de conformité du client.

Une bonne évaluation du risque constitue le premier rempart contre les opérations illicites.

#### 12.4. Procédures internes standardisées

Chaque cabinet devra intégrer :

- Une procédure écrite de contrôle interne,
- Des instructions pour l'onboarding client,
- Des procédures de mise à jour annuelle des dossiers,
- Un système documenté de remontée d'alertes,
- Une procédure de conservation et de sécurisation des données.

La profession disposera ainsi d'un référentiel national officiel.

### 12.5. Outils numériques nationaux

Le Livre blanc préconise la création de :

- Plateformes numériques LBC/FT pour les cabinets,
- Systèmes d'archivage sécurisé,
- Solutions d'analyse automatisée des risques,
- Portail national CNCC-CTRF pour l'échange d'indicateurs.

Ces outils modernisent profondément le fonctionnement des cabinets.

### 12.6. Vers une profession alignée sur les standards internationaux

Avec des trames normalisées, des outils modernes et des procédures écrites, la profession :

- Améliore la qualité de ses missions,
- Renforce la crédibilité de son action,
- Répond directement aux attentes du GAFI,
- Contribue activement au retrait rapide de la liste grise.

### Chapitre 13. Priorités immédiates (0–6 mois)

#### 13.1. Objectif stratégique des 6 premiers mois

La première phase vise à stabiliser rapidement le dispositif national et à démontrer au GAFI que le pays a engagé un mouvement volontaire, coordonné et mesurable. L'approche repose sur trois objectifs :

1. Assainir les pratiques,
2. Renforcer la surveillance,
3. Mettre en place les outils indispensables à la conformité immédiate.

#### 13.2. Déploiement accéléré du programme LBC/FT

Dans les 6 premiers mois, chaque cabinet devra :

- Désigner officiellement un Responsable LBC/FT,
- Établir une cartographie des risques adaptée à sa clientèle,
- Mettre en place un dossier LBC/FT normalisé,
- Appliquer la vigilance renforcée pour tous les clients à risque,
- Sécuriser l'archivage numérique des dossiers.

Un reporting mensuel devra être transmis au Conseil National pour suivi consolidé.

#### 13.3. Audits ciblés des cabinets à risque

La supervision doit cibler en priorité :

- Les cabinets de grande taille,
- Ceux ayant un portefeuille à risque (secteurs sensibles),
- Les cabinets déjà sanctionnés,
- Les cabinets ayant des lacunes documentées lors d'inspections précédentes.

Ces audits seront utilisés pour démontrer au GAFI une amélioration tangible et rapide du contrôle qualité.

#### 13.4. Mise en place de comités institutionnels permanents

Dès les premiers mois, les comités suivants doivent être opérationnels :

- Comité CNCC–CTRF,
- Comité CNCC–DGTC,
- Cellule de coordination CNCC–Banque d'Algérie,
- Groupe technique interinstitutionnel LBC/FT.

Ces structures deviendront les cafés stratégiques du pilotage national LCB/FT.

### 13.5. Harmonisation des procédures professionnelles

Le Conseil National publiera dans cette période :

- La checklist nationale LBC/FT,
- Le référentiel national de contrôle qualité,
- Les modèles de rapports internes (diligences, anomalies, suspicions),
- Les fiches d'évaluation des risques clients.

L'objectif est de faire converger l'ensemble de la profession vers un standard unique.

### 13.6. Lancement d'un programme national de formation d'urgence

Les 6 premiers mois verront également le lancement :

- De classes virtuelles LBC/FT obligatoires,
- De modules sur la détection des schémas de blanchiment,
- De capsules sur la vigilance renforcée,
- De sessions pratiques sur la documentation conforme.

**L'objectif :** 100 % des professionnels formés à la conformité de premier niveau.

## Chapitre 14. Actions à moyen terme (6–18 mois)

### 14.1. Renforcement structurel du système de supervision

Dans cette période, la supervision passera d'un régime d'urgence à un modèle structuré et pérenne, fondé sur :

- Un système de contrôle qualité renforcé,
- Des sanctions disciplinaires modernisées,
- Un suivi national consolidé.

La profession doit se doter de capacités d'inspection comparables aux standards internationaux.

### 14.2. Certification des compétences des professionnels

Un système de certification sera lancé pour :

- Les Responsables LBC/FT,
- Les associés de cabinets d'audit,
- Les chefs de mission,
- Les professionnels intervenant dans les secteurs à risque.

Cette certification assurera au pays une homogénéité de compétence et une garantie de conformité.

### 14.3. Digitalisation des processus professionnels

À moyen terme, la profession engagera :

- L'adoption obligatoire de solutions d'audit assisté par données,
- L'utilisation de logiciels de scoring des risques,
- La digitalisation des dossiers d'audit,
- La signature électronique sécurisée,
- L'archivage numérique certifié.

La transformation numérique deviendra un levier de performance et de conformité.

### 14.4. Extension de la coopération institutionnelle

Les actions suivantes seront déployées :

- Participation de la CNCC aux évaluations nationales des risques,
- Échanges consolidés de statistiques avec la CTRF,
- Intégration de la profession aux groupes de travail sectoriels,
- Partage d'indicateurs avec la Banque d'Algérie et la DGTC.

Cette coopération permettra d'ancrer la profession dans le cœur du dispositif national LCB/FT.

### 14.5. Contrôle qualité généralisé

L'objectif pour 18 mois est clair : 100 % des cabinets auront fait l'objet d'un contrôle qualité ou d'un contrôle de conformité LBC/FT.

Les inspections permettront :

- D'assurer la crédibilité des professionnels,
- D'identifier les lacunes,
- De documenter les améliorations apportées,
- De fournir au GAFI des données consolidées.

### 14.6. Renforcement des obligations déontologiques

L'harmonisation déontologique inclura :

- La mise à jour des normes d'indépendance,
- L'intégration des obligations numériques,
- La prévention des conflits d'intérêts via outils numériques,
- L'obligation d'auto-déclarations en cas de litige ou risque.

Un nouveau code éthique sera publié avant la fin de la période.

### Chapitre 15. Vision à long terme (18–36 mois)

#### 15.1. Une profession durablement intégrée dans le système de gouvernance nationale

La dernière phase vise à installer la profession dans un modèle d'excellence, de stabilité et de reconnaissance internationale, fondé sur :

- **La qualité,**
- **La conformité,**
- **La transparence,**
- **La digitalisation**
- **La coopération institutionnelle.**

Le retrait de la liste grise ne doit pas être une fin, mais un départ vers un modèle moderne et durable.

#### 15.2. Généralisation de la culture de conformité

À l'horizon de 3 ans, la profession doit atteindre :

- Une maîtrise avancée des risques LBC/FT,
- Une intégration automatique de la vigilance dans toutes les missions,
- Une documentation irréprochable dans les dossiers,
- Une formation continue solide et structurée.
- 

La conformité deviendra une culture, et non plus une obligation administrative.

#### 15.3. Modernisation continue du cadre légal

La profession continuera d'accompagner le gouvernement dans :

- La modernisation de la législation comptable et d'audit,
- L'harmonisation avec les normes internationales,

Cette modernisation permanente consolidera la stabilité du système national.

#### 15.4. Renforcement durable de la supervision

La supervision devra évoluer vers :

- Des inspections dotées d'outils numériques avancés,
- Des méthodologies standardisées,
- Une coopération transparente avec les autres institutions,
- Des sanctions cohérentes et proportionnées.

La supervision deviendra un référentiel national solide, durable et crédible.

### **15.5. Intégration de la profession dans le développement économique national**

La profession d'audit et de comptabilité sera appelée à :

- Accompagner les réformes économiques,
- Soutenir l'investissement national et international,
- Renforcer la fiabilité de l'écosystème entrepreneurial,
- Contribuer à la gouvernance des entreprises publiques et privées.

La confiance financière devient un atout stratégique pour le pays.

### **15.6. Une profession alignée aux standards internationaux**

À terme, la profession sera positionnée comme :

- Un acteur stratégique de l'État,
- Un partenaire des institutions financières internationales,
- Un garant de la qualité de l'information financière,
- Un pilier de la gouvernance économique algérienne.

## PARTIE V – ANNEXES STRATÉGIQUES

### Annexe 1. Tableau des Recommandations du GAFI pertinentes pour la profession

Cette annexe regroupe les principales recommandations du GAFI ayant un impact direct sur les professions comptables et d'audit. Elle constitue un référentiel rapide permettant aux cabinets et aux autorités de supervision d'identifier leurs obligations clés.

#### 1.1. Recommandations liées à la conformité LBC/FT

- **R.10** : Diligence raisonnable (KYC) Procédures d'identification des clients, bénéficiaires effectifs et vérifications continues.
- **R.11** : Conservation des documents Conservation pendant un minimum légal, organisation structurée et sécurisée des fichiers.
- **R.12–16** : Clients et secteurs à risque spécifique Personnes politiquement exposées (PEP), services transfrontaliers, nouveaux moyens de paiement.
- **R.18** : Programme interne de conformité Procédures internes, contrôle interne, formation du personnel, surveillance continue.
- **R.20** : Déclaration de soupçon Obligation de signalement de toute transaction suspecte à la CTRF.

#### 1.2. Recommandations sur les bénéficiaires effectifs

- **R.24** : Transparence des sociétés Accès aux registres officiels, identification des actionnaires réels, lutte contre les sociétés écrans.
- **R.25** : Transparence des trusts et constructions similaires Identification des personnes bénéficiant réellement des structures juridiques complexes.

#### 1.3. Recommandations relatives à la supervision

- **R.26 et 28** : Supervision des professions assujetties Supervision fondée sur les risques,
- **R.34** : Orientations et retours d'information Obligation pour les autorités de fournir des lignes directrices à la profession (CTRF, BA, DGTC, CNCC).

### Annexe 2. Fiche pratique des obligations LBC/FT pour les cabinets

Une fiche opérationnelle destinée à être utilisée dans les cabinets.

#### 2.1. Obligations générales

- Identifier le client et vérifier son identité.
- Identifier le bénéficiaire effectif.
- Évaluer et documenter le risque client.
- Appliquer une vigilance continue.
- Conserver l'ensemble des documents durant la période légale.

## PARTIE V – ANNEXES STRATÉGIQUES

### 2.2. Obligations de vigilance renforcée (VR)

À appliquer pour :

- Clients à risque élevé,
- PEP, (Personne Politiquement Exposée),
- Opérations internationales inhabituelles,
- Actionnaires opaques.

Les éléments exigés :

- Documents justificatifs supplémentaires,
- Justificatifs économiques,
- Revue approfondie des flux financiers.

### 2.3. Obligations en cas de suspicion

- Analyse interne approfondie ;
- Consultation du Responsable LBC/FT ;
- Décision de déposer ou non une déclaration à la CTRF ;
- Interdiction du tipping-off.

## Annexe 3. Cartographie simplifiée des risques LCB/FT

### 3.1. Niveaux de risque

- **Faible** : entreprises locales à gouvernance simple ;
- **Moyen** : PME avec activités régionale ;
- **Élevé** : commerce extérieur, cash intensif, actionnaires complexes ;
- **Très élevé** : ONG recevant fonds étrangers, holdings complexes, sociétés écrans.

### 3.2. Critères d'évaluation

Secteur d'activité ;

- Forme juridique ;
- Historique de conformité ;
- Exposition internationale ;
- Structure du capital ;
- Bénéficiaires effectifs.

### 3.3. Outil visuel

Schéma matriciel Risque x Mesures de vigilance (facilement adaptable en PowerPoint).

## PARTIE V – ANNEXES STRATÉGIQUES

### Annexe 4. Typologies de blanchiment et signaux d'alerte

#### 4.1. Typologies observées dans la région

- Fausses factures d'import/export ;
- Sur-facturation ou sous-facturation ;
- Utilisation abusive des comptes courants associés ;
- Sociétés fictives créées pour détourner des fonds ;
- Opérations financières sans justification économique.

#### 4.2. Signaux d'alerte (red flags)

- Incohérence entre ressources et niveau d'activité ;  
Transferts internationaux vers des pays à risque élevé ;  
Paiements inhabituels ou circulaires ;  
Retrait massif en espèces ;  
Dirigeants sans profil financier cohérent ;  
Restructurations rapides du capital sans justification.

### Annexe 5. Modèle de rapport interne de vigilance LBC/FT

Cette annexe propose un modèle standardisé utilisable par tous les cabinets.

#### 5.1. Contenu du rapport

- Identification du client ;
- Classification du risque ;
- Éléments attestant la vigilance standard ou renforcée ;
- Anomalies détectées ;
- Décisions prises par le Responsable LBC/FT ;
- Conservation des preuves ;
- Recommandations de suivi.

#### 5.2. Objectif

Assurer une traçabilité parfaite permettant au cabinet de se protéger juridiquement.

### Annexe 6. Organigramme du dispositif LBC/FT d'un cabinet

#### 6.1. Structure recommandée

- Associé responsable (top management) : supervise la stratégie LBC/FT.
- Responsable LBC/FT : gère le système interne, forme les équipes, statue sur les alertes.

## PARTIE V – ANNEXES STRATÉGIQUES

### 6.2. Flux d'information

Un schéma clair représentant les circuits de :

- Remontée d'alerte,
- Traitement des suspicions,
- Reporting interne,
- Reporting institutionnel.

## Annexe 7. Proposition d'intégration numérique des outils AML

### 7.1. Plateformes recommandées

- Solutions e-KYC ;
- Systèmes d'analyse automatisée des risques ;
- Outils de surveillance des transactions ;
- Registres numériques des bénéficiaires effectifs ;
- Archivage électronique certifié.

### 7.2. Architecture numérique du cabinet

- Cloud sécurisé ;
- Accès multi-niveaux ;
- Logs de connexion ;
- Traçabilité des actions ;
- Sauvegardes externalisées.

### 7.3. Avantages

- Cohérence ;
- Efficacité ;
- Réduction du risque humain ;
- Conformité instantanée ;
- Préparation renforcée aux inspections.

## Annexe 8. Plan national de communication et de sensibilisation

### 8.1. Objectifs

- Diffuser une culture du risque,
- Sensibiliser les professionnels,
- Informer les entreprises clientes,
- Améliorer la visibilité internationale des réformes,
- Démontrer aux évaluateurs du GAFI la dynamique nationale.

## PARTIE V – ANNEXES STRATÉGIQUES

### 8.2. Outils de communication

- Brochures institutionnelles ;
- Fiches techniques ;
- Webinaires trimestriels ;
- Campagnes digitales ;
- Vidéos explicatives sur les obligations LBC/FT ;
- Circulaires professionnelles (CNCC).

### 8.3. Publics cibles

- Professionnels de la comptabilité et de l'audit,
- Cabinets de consulting,
- Entreprises à risque,
- Institutions financières,
- Administrations publiques,
- Presse spécialisée.

### 8.4. Calendrier annuel

Un calendrier structuré en :

- Sessions de formation,
- Conférences régionales,
- Publications trimestrielles,
- Journées nationales de sensibilisation,
- Interventions conjointes CNCC–CTRF–Banque d'Algérie.

### Annexe 9. Glossaire institutionnel

Recense les termes-clés utilisés dans le Livre blanc :

- Bénéficiaire effectif
- Vigilance renforcée
- Déclaration de soupçon
- KYC / CDD
- CTRF
- Risk based approach
- Société écra
- Contrôle qualité
- Diligence raisonnable
- RegTech
- PEP
- Évaluation nationale des risques
- Tipping-off

## PARTIE V – ANNEXES STRATÉGIQUES

### Annexe 10. Cadre juridique national de référence

Un tableau synthétique incluant :

- La Loi nationale LBC/FT,
- Les textes réglementaires associés,
- Les décrets de supervision,
- Les normes professionnelles (ISA, NAA),
- Les circulaires applicables,
- Les obligations de la CNCC en matière de supervision.

## CONCLUSION GENERALE.

La sortie durable de l'Algérie de la liste grise du GAFI constitue un objectif national prioritaire, porteur d'enjeux économiques, diplomatiques et institutionnels majeurs. À travers ce Livre blanc, la profession d'audit et de comptabilité affirme pleinement sa place dans cet effort collectif, en assumant un rôle stratégique fondé sur la compétence, l'éthique, la rigueur et la responsabilité.

Le diagnostic présenté démontre que les défis identifiés ne relèvent ni d'un déficit législatif ni d'une absence de volonté, mais d'une exigence d'effectivité, de cohérence et de coordination. La profession a ainsi la responsabilité d'aligner ses pratiques sur les standards internationaux les plus récents, de renforcer son système de supervision, d'intégrer pleinement les obligations LBC/FT, et de consolider la transparence de l'information financière.

Les propositions avancées dans ce Livre blanc reposent sur trois piliers fondamentaux :

1. Une réforme profonde de la gouvernance professionnelle, permettant d'unifier les acteurs, d'harmoniser les normes et de renforcer la crédibilité du système national de supervision.
2. Un dispositif robuste de conformité LBC/FT, articulé autour d'outils standardisés, de procédures obligatoires, de responsables formés et d'une vigilance accrue envers les risques émergents.
3. Une coopération institutionnelle structurée, condition essentielle de l'efficacité du dispositif national et de la reconnaissance internationale des efforts accomplis.

La feuille de route 2025–2027 présentée dans ces pages trace une trajectoire réaliste, progressive et ambitieuse. Elle appelle à une mobilisation de l'ensemble des acteurs : pouvoirs publics, institutions financières, autorités judiciaires, régulateurs et professionnels. Chacun, à son niveau, est porteur d'une part essentielle de la solution. La profession d'audit et de comptabilité se tient prête, forte de son expertise technique, de son ancrage dans l'économie réelle et de son engagement en faveur de la transparence.

### **Ce Livre blanc constitue un engagement.**

Un engagement à moderniser, à s'aligner, à contribuer, mais aussi à anticiper. La sortie de la liste grise ne doit pas être envisagée comme un aboutissement administratif, mais comme le socle d'une transformation durable, destinée à protéger notre économie, à attirer

les investisseurs, à renforcer la confiance des partenaires internationaux et à consolider la crédibilité de l'État.

## CONCLUSION GENERALE.

La profession réaffirme enfin sa conviction profonde : la gouvernance financière n'est pas une contrainte, mais un levier de développement, de stabilité et de souveraineté économique.

En se dotant d'un dispositif moderne, transparent et conforme aux standards internationaux, l'Algérie se positionne résolument sur la voie de la confiance et de l'excellence.

Ce Livre blanc est une contribution. Il est aussi un appel à l'action, à la cohésion et à la responsabilité collective. En unissant nos efforts, la sortie de la liste grise deviendra non seulement possible, mais inévitable.

**Sous la présidence de :**

- **Mohamed YAHIAOUI**, Président du Conseil National, Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes.

**Élaboré par :**

Le Groupe de travail « Gouvernance, Conformité et LBC/FT »

- Membres du Conseil National ;
- Experts et Commissaires aux comptes ;
- Universitaires et partenaires institutionnels.



### **Ce Livre blanc constitue un engagement.**

Un engagement à moderniser, à s'aligner, à contribuer, mais aussi à anticiper. La sortie de la liste grise ne doit pas être envisagée comme un aboutissement administratif, mais comme le socle d'une transformation durable, destinée à protéger notre économie, à attirer les investisseurs, à renforcer la confiance des partenaires internationaux et à consolider la crédibilité de l'État.

La profession réaffirme enfin sa conviction profonde : la gouvernance financière n'est pas une contrainte, mais un levier de développement, de stabilité et de souveraineté économique. En se dotant d'un dispositif moderne, transparent et conforme aux standards internationaux, l'Algérie se positionne résolument sur la voie de la confiance et de l'excellence.

Ce Livre blanc est une contribution. Il est aussi un appel à l'action, à la cohésion et à la responsabilité collective. En unissant nos efforts, la sortie de la liste grise deviendra non seulement possible, mais inévitable.

### **Sous la présidence de :**

**Mohamed YAHIAOUI**, Président du Conseil National, Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes.

### **Élaboré par :**

- Le Groupe de travail « Gouvernance, Conformité et LBC/FT »
- Membres du Conseil National ; Experts et Commissaires aux comptes ; Universitaires et partenaires institutionnels.



Cité des 498 Logements, Bâtiment 08, N° 01 Haï El Djorf, Bab Ezzouar – Alger



044 98 59 23



044 98 58 46



[www.cn-cncc.dz](http://www.cn-cncc.dz)



[contact@cn-cncc.dz](mailto:contact@cn-cncc.dz)

